



RÈGLEMENT FUNKY FUNGI GRAVEL RIDE 2024

PRESENTATION GENERALE

L'association Passionné Mans Gravel organise le dimanche 20 octobre 2024 l'évènement vélo « Funky Fungi Gravel Ride » qui est un évènement gravel en autonomie. Embarquez-vous sur les **chemins** et **petites routes** Sarthoises, la forêt de Bercé et le Belinois à la **découverte du Fungi, autrement appelé champignon !**

Les objectifs ? Se faire plaisir, partager, pédaler, et atteindre la champignonnière Bio Fungi Fa dans les caves Rochettes à Mayet et découvrir cet univers mystérieux et passionnant des champignons.

Vous aurez également à résoudre une énigme durant le Gravel Ride et vous nous remettrez à l'arrivée les résultats de votre Funky Fungi quête 😊. Un objectif également qui nous tient à cœur : les bénéfices réalisés seront utilisés pour participer à la future acquisition d'un tandem pour malvoyants et aveugles, une activité que nous désirons développer dans l'association en proposant des parcours adaptés comme pour cet évènement et en formant un pilote.

L'évènement est ouvert aux vélos de type Gravel, ce vélo étant parfaitement adapté aux parcours proposés. Les VTT et cyclocross seront également autorisés. Ainsi que les tandems. Les VAE (Vélos à Assistance Électrique) sont interdits.

Esprit : la randonnée est à réaliser sur la journée. **La loi française étant stricte, FUNKY FUNGI GRAVEL RIDE N'EST PAS UNE COURSE. Les parcours ne sont pas chronométrés et aucun classement ne sera établi ni publié à l'arrivée. Il n'y a rien à gagner sauf vous faire plaisir, découvrir et partager.**

4 parcours sont proposés, à réaliser à son rythme :

- Le Bolet : 60 km / 470 D+.
- Le Pleurote : 80 km / 600 D+
- Le Shiitaké : 100 KM / 850 D+
- Le Bolet duo : 60 KM / 400 D+

Les traces GPX vous seront envoyées quelques jours avant le départ.

Il n'y a pas d'heure butoir d'arrivée. Simplement, la présence des organisateurs prendra fin le dimanche 20 octobre à 19 h à Teloché.

ASSURANCES

L'association est couverte au titre de sa responsabilité civile. Le participant est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privée d'être couvert par une assurance de responsabilité civile.



Nous lui conseillons également de souscrire auprès de son assureur ou auprès de l'assureur de son choix une assurance dommages corporels.

Nous vous proposons en option à 3 € pour la journée une assurance dommages corporels et RC « BESafe » grâce notre partenaire Assurconnect en cliquant sur le lien suivant : [Assurances dommages corporels Assurconnect](#)

Vous pouvez consulter les conditions générales de l'assurance en [cliquant ici](#)

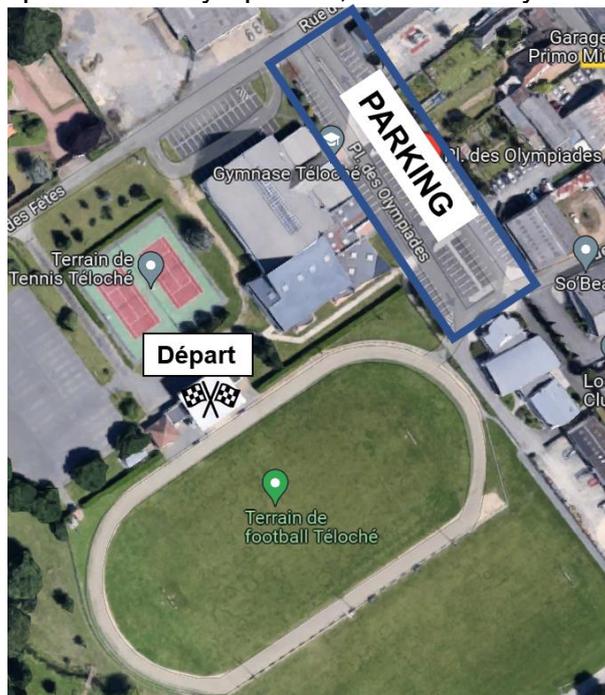
Nous vous encourageons vivement à la souscrire. Ce lien sera aussi remis sur la page d'accueil d'inscription sur notre plate-forme Yapla.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels que le participant pourrait causer à son vélo ou au vélo d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en responsabilité civile lors de collision entre participants). Il est rappelé qu'il peut être de l'intérêt du participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance dommage matériel auquel la pratique sportive peut l'exposer.

TRACES ET PARCOURS

Le départ aura lieu à Teloché. Vous serez accueillis au niveau des tribunes du stade de foot, en face des terrains de tennis, derrière le gymnase, à partir de 8h et jusque 9h pour un café d'accueil.

Vous pourrez vous garer place des Olympiades, devant le Gymnase.



Vous partirez librement de 8h à 9h en suivant les traces GPX fournies.



Vous rejoindrez par le Belinois la forêt de Bercé et le Sud Sarthe et pourrez-vous délecter d'un ravito composé exclusivement de produits locaux (choix de la soupe champignons ou légumes à faire à l'inscription), d'un dessert et d'une boisson. Il n'y a qu'un seul ravitaillement, vous êtes autonomes autrement. A l'arrivée à Teloché une bière ou une limonade et une collation vous seront offertes.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

L'évènement est limité à 99 participants au total. Il n'y a pas de sélection, premier arrivé, premier servi. Si l'évènement est complet, vous pouvez tout de même contacter l'association qui, en cas de désistements, remettra à la vente des places disponibles.

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs, même accompagnés par un adulte / parent ne seront pas acceptés.

L'ouverture des inscriptions est fixée au samedi 7 **septembre 2024 à 19 h 00**.

Pour que l'inscription soit validée, il faudra que l'ensemble des informations demandées soit fourni.

Les inscriptions se feront sur le site de l'association [Passionné Mans Gravel](#) qui renverra vers la plate-forme d'inscription Yapla sur laquelle le participant :

- S'identifiera
- Validera l'approbation du présent règlement et de la convention de participation,
- Présentera à l'inscription une **licence** en cours de validité d'une fédération de cyclisme (FFC, FFVélo, FFTri, Ufolep Vélo, FSGT). Sinon, un **certificat** de la pratique cycliste longue distance datant de moins d'un an sera nécessaire.
- Choisira s'il veut laisser un pourboire à la plate-forme d'inscription Yapla. Vous avez possibilité de mettre le pourboire à 0,
- Réglera le montant global de l'inscription.

Les tarifs sont de 10 € pour les adhérents à l'Association Passionné Mans Gravel et de 14 € pour les non-adhérents.

Les frais d'inscription comprennent :

- La mise à disposition des traces GPX
- Le petit déjeuner d'accueil
- Un déjeuner / ravito de produits locaux : une soupe Bio de champignons ou de légumes, du pain et du fromage local Bio, un dessert et boissons à volonté
- La visite et l'accueil à la cave Fungi Fa à Mayet
- Une bière ou limonade à l'arrivée
- De la passion, du fun et de la bonne humeur

MATERIEL OBLIGATOIRE

Voici la liste du matériel obligatoire :



- Un vélo (les vélos à assistance électriques ne sont pas autorisés)
- Un casque
- Une sonnette
- Un gilet / baudrier haute visibilité ou similaire
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière
- Une couverture de survie

Pour info, voici la liste des équipements obligatoires pour le vélo et le cycliste selon le code de la route français :

- Deux freins, avant et arrière
- Deux feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre émettant une lumière rouge à l'arrière (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante)
- Des catadioptrés (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés (sur les roues) et de couleur orange sur les pédales.

Note : Concernant les catadioptrés, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptrés de notre part avant le départ. Nous savons pertinemment qu'il n'est pas possible d'avoir des réflecteurs sur des pédales automatiques.

- Un avertisseur sonore (le son doit être entendu à 50 mètres au moins)
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

PARKING à Teloché

Un parking sera mis en place, Place des Olympiades.

Ces parkings ne sont ni gardés ni surveillés. L'organisation décline donc toute responsabilité en cas de vols ou dégradations.

L'AUTONOMIE

Les parcours se réalisent en autonomie sous la responsabilité de chaque participant qui devra être autonome en termes de :

- Gestion des aléas mécaniques
- Gestion des aléas physiques (chutes, problème physique etc...). Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et celles des autres si le cas se présentait pour alerter les secours.

En cas de souci, prévenez immédiatement les secours en premier lieu puis l'organisation.



LA SÉCURITÉ

Pour la liste des équipements obligatoires, voir **MATERIEL OBLIGATOIRE**.

Le port du casque est obligatoire. Au petit matin et à la tombée de la nuit, le port du gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière sont obligatoires.

En cas d'accident ou de blessure, contactez directement les secours. Pour rappel, le numéro à composer depuis un portable est le **112**. Puis contactez l'organisateur au 06 63 23 86 02 ou 06 83 42 80 36.

RESPONSABILITÉ

Comme indiqué, l'épreuve se déroule en autonomie sous la propre et entière responsabilité des participants. L'association Passionné Mans Gravel se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, d'incidents avec des tiers, de vol ou de dégradation de matériel y compris sur les parkings mis en place pour les participants qui ne seront ni gardés ni surveillés. Vous circulerez sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers, merci de les respecter. Vous passerez sur certains chemins privés, merci de respecter ces propriétés privées. Ne jetez pas d'ordure sur la route et respectez la nature.

Point particulier : la forêt de Bercé.

Vous devrez rester sur la trace fournie et respecter la charte du promeneur en forêt téléchargeable sur ce lien : <https://www.onf.fr/+19c::charte-du-promeneur-jaime-la-foret-ensemble-protegeons-la.html>

Concernant le risque incendie, il sera interdit de faire du feu, des barbecues ou méchouis et de jeter des allumettes, cigares ou cigarettes, et de fumer. L'utilisation de réchauds à gaz est donc interdite également. Voir arrêté du 2 juillet 2021 relatif à la prévention des incendies de forêt dans le département de la Sarthe.

Toute infraction constatée à cette règle entraînera de facto l'exclusion immédiate et la disqualification du participant.

ABANDON

En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve au plus vite au numéro suivant : 06 63 23 86 02 ou 06 83 42 80 36

EXCLUSION

En cas de non-respect du règlement ou de comportement inapproprié, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation est stricte :



Annulation du fait du participant :

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement. Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son inscription. Rentez en contact avec l'organisation qui étudiera votre remplacement éventuel qui engendrera votre remboursement si tel est le cas.

Annulation du fait de l'organisateur : l'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'épreuve devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Annulation pour causes extérieures exceptionnelles et non prévisibles : les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (décision préfectorale pour risque incendie, risque canicule, phénomènes météorologiques, pandémie, guerre, accident nucléaire...).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est susceptible d'être modifié afin de prendre en compte et appliquer des mesures et réglementations relatives au contexte sanitaire en vigueur lors de l'épreuve (passe sanitaire, couvre-feu, ou tout autre mesure imposée par les autorités gouvernementales ou locales). Le cas échéant, ces éventuelles modifications seront portées à la connaissance des participants.

--- Fin du règlement ---